



Section SNJ Le Progrès

Tous en grève ce jeudi 7 avril !

Une multiplication des tâches et une charge de travail inappropriée, des effectifs qui continuent à baisser, une organisation du travail défailante, des outils qui ne sont pas à la hauteur de la révolution numérique, une perte du sens de notre travail...

Voilà plus de deux ans que les élus du SNJ au CSE alertent de mois en mois la direction sur l'état des rédactions, au bord de la rupture. Voilà plus de deux ans que la direction est dans le déni, élude les problèmes.

La semaine dernière, les rédactions de l'Est Républicain et du Républicain Lorrain étaient en grève, pour les mêmes raisons, qui tiennent à la pénurie généralisée de moyens humains et matériels, au sein du groupe EBRA.

Mêmes constats, même combat !

L'assemblée générale du mardi 5 avril à Lyon - Confluence, et les nombreux retours des salariés ces derniers jours n'ont fait qu'amplifier notre détermination, face à ces constats très largement partagés. Il est temps de se mobiliser, afin d'envoyer un message ferme à la direction, et à l'actionnaire.

- Pour défendre nos emplois, et revenir à l'effectif cible du plan digital first
- Pour retrouver des conditions de travail et un temps de travail acceptables
- Pour défendre nos salaires et préserver notre pouvoir d'achat
- Pour un projet éditorial qui fait sens?

Ecran noir et pages blanches ! TOUS en grève ce jeudi 7 avril

Rendez-vous à 10h30 à la salle de vie de Lyon-Confluence pour le « piquet de grève ». Nous vous attendons pour un thé ou un café et plus si affinités ! (Il y aura peut-être aussi des croissants).

Gréviste, mode d'emploi

- Le droit de grève est un droit constitutionnel. Nul ne peut être sanctionné pour avoir fait grève.

- Je me déclare gréviste lors de ma prise de poste en envoyant un mail à mon chef de service. Je double ce mail au syndicat snj.leprogres@gmail.com (facultatif, mais ça nous permet de comptabiliser le taux de grévistes).

- Je perds une journée de salaire.

- Je peux être en grève lors d'une journée prévue en télétravail. Là aussi il suffit de se déclarer gréviste.

- Si j'étais en RTT ou en RH, je peux me déclarer gréviste.

- Je ne suis pas obligé de venir au bureau un jour de grève, ni de tenir un piquet de grève (et de brûler des pneus) dans l'agence, mais ça peut être l'occasion d'échanger sur notre rapport au travail, de recenser les difficultés, les besoins, d'envisager ensemble les suites du mouvement.